

MAIRIE DE LA NEUVILLE SAINT PIERRE  
11 Rue du Haut  
60480

-----  
Tél : 03.44.80.84.31

Email : [mairiedelaneuvillestpierre@orange.fr](mailto:mairiedelaneuvillestpierre@orange.fr)



## SEANCE DU 22 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 22 avril, à 18H30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur NIGRO Jean-Pierre, Maire.

La séance a été publique.

Etaient présents tous les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception de Mme. HACQUART Nicole.

Secrétaire de séance : Monsieur LORANGER Sylvain

Date d'affichage : 16 avril 2025    Date de la convocation : 16 avril 2025

### Ordre du jour :

#### Objet : Dans le cadre du PLUiH, définitions des diverses zones sur le territoire communal

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le PLUiH prévoit la définition de diverses zones sur le territoire de chaque commune. A savoir qu'il existe plusieurs zones comme les zones urbaines, les zones à urbaniser, les zones forestières, les zones naturelles, les zones paysagères, les zones patrimoniales, les zones agricoles et bien d'autres.

De ce fait, le Conseil Municipal, après avoir étudié le territoire communal, doit prendre une décision sur l'implantation de ces diverses zones afin d'en faire part au Bureau d'Etude ARVAL chargé du PLUiH.

Après un débat démocratique, sans contrainte, les membres du Conseil Municipal ont, à l'unanimité, fait le choix de signaler et de définir la zone urbaine, la zone à urbaniser, la zone agricole, la zone patrimoniale autour de nos édifices publics et la zone paysagère. Les autres zones n'ayant aucun intérêt pour notre commune, ils ont demandé au Maire de présenter leur réflexion au Cabinet ARVAL.

### Objet : Délibération à prendre concernant la demande de subvention à la Région Hauts de France pour l'implantation d'une aire de jeux

M. le Maire avise le Conseil Municipal que, suite aux renseignements recueillis, il a appris que le Conseil Régional des Hauts de France avait reconduit le Plan ACTES qui consiste à soutenir les communes ayant moins de 2 000 habitants pour des projets locaux comme l'implantation d'une aire de jeux par exemple.

M. le Maire rappelle que lors d'une précédente réunion, il avait été décidé de faire une demande d'aide auprès de l'Etat (DETR) pour la réalisation de ce projet et qu'il serait judicieux de solliciter également une subvention du Conseil Régional des Hauts de France qui pourrait s'élever à 20 000 €.

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal ont accepté cette demande soutien et autorisé le Maire à effectuer les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet.

### Informations :

#### Objet : Attribution d'une subvention du Conseil Départemental suite au projet d'achat d'un tracteur – Proposition de vente d'un tracteur agricole par les Etablissements TAVEAU

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que, suite à notre sollicitation, le Conseil Départemental de l'Oise nous a accordé une subvention d'un montant de 15 600 € pour l'achat d'un tracteur agricole.

S'agissant de ce projet, les Etablissements TAVEAU nous ont fait une offre concernant un tracteur de marque DEUTZ d'occasion avec godet, année 2023, ayant un peu moins de 700 heures d'utilisation.

M. le Maire, son Adjoint et l'Employé Municipal se sont rendus sur place afin de voir l'état du véhicule, de poser plusieurs questions et de discuter de son prix avec le responsable des Etablissements TAVEAU.

Présentant des photos aux membres du Conseil Municipal présents, M. le Maire indique que ce tracteur est en très bon état et bien appareillé. Après quelques échanges, une offre nous a été faite à 43 500 €. Notre interlocuteur s'est engagé à offrir une bennette neuve, la carte grise et 3 mois d'assurance. Il nous a par ailleurs proposé de reprendre notre ancien tracteur, ainsi que notre ancienne remorque pour un montant de 4 900 €.

En soustrayant la subvention du Conseil Départemental de l'Oise, ce tracteur représenterait pour la commune une dépense de 23 000 €.

Suite à la présentation des photos et à la description qui a été faite, les membres du Conseil Municipal ont été très satisfaits de cette opportunité. De ce fait, ils ont été invités à se rendre dans le local communal où était stationné le tracteur DEUTZ afin de les conforter sur leur choix.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord pour l'acquisition de ce tracteur agricole et autorise le Maire à faire toutes les démarches nécessaires à ce dossier.

### Objet : Ouverture à l'Amicale des Maires et Adjointes de l'Ancien Canton de FROISSY aux Conseillers Municipaux

M. le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de l'existence de l'Amicale des Maires et Adjointes de l'Ancien Canton de FROISSY dont le siège social est à la Mairie de FROISSY.

Lors de la dernière assemblée, en mars 2025, il a été décidé d'ouvrir cette Amicale aux Conseillers Municipaux et aux anciens Conseillers Municipaux.

Toute personne souhaitant adhérer à cette Amicale est invitée à se faire connaître à l'adresse mail suivante : [association.mairesetadjoints1@orange.fr](mailto:association.mairesetadjoints1@orange.fr)

Le Conseil Municipal prend acte de cette information.

### Objet : Vigilance sur le démarchage relatif aux travaux de rénovation thermique

M. le Maire donne lecture du courrier émanant de l'ADIL de l'Oise qui est une Association d'Information sur le Logement voulue par l'Etat et qui se met au service de tous les publics et de toutes les collectivités en matière de conseils juridiques comme financiers et techniques sur le logement.

Le 7 avril 2025, cette association a alerté les Maires du Département sur une problématique majeure concernant la mise en œuvre des aides de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) et plus particulièrement MaPrimeRénov' Parcours Accompagné, dans le contexte actuel de la rénovation énergétique.

En effet, les nouveaux modes de fonctionnement de ces aides ont engendré une recrudescence significative des risques de fraude et d'abus de confiance, mettant en péril la sécurité des administrés.

Face à cette situation préoccupante et selon d'ADIL, il est impératif d'agir rapidement afin de protéger les administrés contre les pratiques frauduleuses et les travaux de mauvaise qualité, et leur permettre d'accéder aux aides financières de l'ANAH dans les meilleures conditions, sans risquer de voir une décision les concernant reportée à

l'année suivante parce que l'enveloppe financière aura été consommée par les chantiers suspects.

M. le Maire précise que ce document est visible sur le site internet de la Mairie.

Objet : Lecture du courrier de M. SAUVAGE Sébastien relatant  
l'autoritarisme du Maire, sa tendance à abuser de son autorité, à  
l'exercer avec rigueur et à chercher à l'imposer

M. le Maire avise les membres du Conseil Municipal qu'il est en possession d'un courrier déposé dans la boîte aux lettres de certains administrés.

En fait, c'est une redistribution d'un écrit « Bis Repetita » qui émane de M. SAUVAGE Sébastien.

M. le Maire se dit très perturbé de cette situation désolante qui atteint son cadre familial et qui excède des membres du Conseil Municipal.

M.SAUVAGE Sébastien a écrit plus de mots comme dignité, valeur, sur ces trois dernières lettres qu'il en a prononcées en 11 ans lors des réunions du Conseil Municipal.

Enfin, à plusieurs mois des élections municipales, tout est permis à LA NEUVILLE SAINT PIERRE et ça, ce n'est pas inédit dans notre commune.

M. le Maire fait part de sa vie municipale depuis 30 ans, pendant laquelle il a travaillé dans diverses fonctions avec de nombreuses personnes qui ont grandement participé dans l'intérêt général à la réalisation des projets décidés lors des différents conseils.

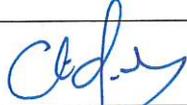
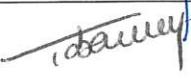
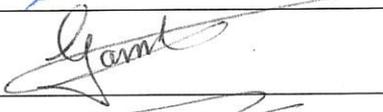
Il invite les membres du Conseil Municipal présents aujourd'hui à remplir leurs fonctions d'élus pour le bien-être de nos administrés, sans se soucier de personnes égocentriques..

M. le Maire conclut en disant qu'après les écrits de M. SAUVAGE Sébastien, il n'y a rien de tel qu'une rencontre en public pour s'expliquer ouvertement.

La séance est close à 20 h 40.

Le Maire  
Jean-Pierre NIGRO

## Compte rendu du 22 avril 2025

NIGRO Jean-Pierre	
TABABY Xavier	
LORANGER Sylvain	
LEGRAND Valérie	
GAMBET Thérèse	
DURANT Gérard	
BARBIER Daniel	
VILAIN Isabelle	
HAQUART Nicole	

